

**COMPTE RENDU DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE**

SEANCE DU 18 Mai 2015

Nombre de membres			Votes			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil D'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abs	01/04/2015	15/04/2015
7	7	6 + 1 pouvoir	7	0	0		

L'an deux mil quinze, le dix huit mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN (Adjointe), Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaèle DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Absente excusée : Martine CROCHOT (Adjointe) pouvoir à DELALANDE Raphaèle.

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY.

Le Maire demande que soit rajoutée une délibération instaurant le principe de remboursement de frais kilométriques pour toutes personnes utilisant son véhicule personnel pour des besoins de services.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibération pour le choix de l'entreprise pour le remplacement des fenêtres du logement Communal.

Rapport de la réunion en Préfecture pour amélioration des inondations.

Situation de la demande de subvention pour le dossier « Sécurisation rue du Serein ».

Situation de la demande de subvention pour le dossier de l'éclairage public.

Etat d'avancement Mairie accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Arrêté Municipal pour réglementer la circulation en période d'inondations.

Compte-rendu des réunions des différentes commissions.

Questions diverses.

DELIBERATION 2015-019 DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DES FENETRES DU LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire rappelle que suite au changement de locataire, un certain nombre de problèmes ont été signalés par les nouveaux locataires, dont les fenêtres de l'étage qui ne s'ouvriraient plus.

Lors du Conseil Municipal du 25 février 2015, ce dossier avait été évoqué et la décision avait été prise de changer les fenêtres et non de les réparer.

Des devis ont été demandés, deux entreprises ont répondu :

Menuiserie LEMIERE 3 400.00 €HT
VALBAIE 4746.85 €HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE de retenir l'offre de la Menuiserie LEMIERE pour 3400.00 €HT.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2015-020 DELIBERATION INSTAURANT LE PRINCIPE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES.

Le Maire expose qu'une proposition de vente d'un véhicule a été faite à la Commune. L'employé communal habituel n'a pas de permis de conduire par conséquent, il apparaît que ce véhicule ne serait pas beaucoup utilisé. D'autre part, se pose la problématique de le ranger et si le petit hangar est utilisé à ces fins, les employés communaux n'auront plus d'espace pour ranger leur matériel.

L'employé, qui remplace actuellement Marcel qui est en maladie, a un véhicule dont il se sert pour la Commune. Il arrive également que certains élus utilisent leur véhicule personnel pour des besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, DECIDE d'instaurer le remboursement de frais kilométriques pour toute personne utilisant son véhicule personnel pour des besoins de services communaux. Ces kilomètres seront répertoriés sur une fiche indiquant la date, le motif, la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres parcourus et sera visée par le Maire ou les adjointes.

Ils seront remboursés sur la base du barème en vigueur au moment du déplacement.

Rapport de la réunion en Préfecture pour amélioration des inondations.

Suite à notre dernière inondation, Monsieur le Maire a appelé le cabinet de Mr le Préfet le 6 mai pour prendre rendez-vous.

Une réunion avec le chef de cabinet a été organisée le 11 mai à 9h en préfecture.

Etaient présents, en complément du directeur de cabinet et de son assistante : le président, le vice-président, les techniciens du Syndicat de Bassin du Serein (5 personnes) et un représentant de la DDT .

En début de réunion, Monsieur le Maire mentionne notre intention de porter plainte contre l'état si rien n'est fait pour améliorer notre situation. Des courriers envoyés depuis l'année 2000 à 3 présidents différents et à tous les niveaux de l'état ont fait l'objet de réponses avec des promesses de régler ce problème mais sans résultat à ce jour.

Il mentionne les études qui ont été réalisées en 2003, 2006 mettant en évidence les restrictions de passage au niveau de Maligny (pont, barrage, arbres au milieu du lit de la rivière...).

Le directeur de cabinet présente un rapport de réunion établi suite aux fortes inondations de mai 2013 avec les maires de la vallée du Serein, les recommandations de la Commune n'ont pas été prises en compte

Le directeur de cabinet du préfet et le directeur du Syndicat de Bassin du Serein affirment leur volonté de faire évoluer cette situation.

Les données du programme de simulation du PPRI (qui doit être terminé en juin suite à un rééquilibrage pour intégrer les inondations de mai 2013) vont être remises au syndicat de bassin du Serein.

Le programme développé pour le PPRI identifie les zones inondées mais n'a pas la vocation d'améliorer les écoulements.

Un budget de 35000 € voté lors de la dernière A.G. du Syndicat de Bassin va permettre de compléter le modèle du PPRI pour définir les améliorations à apporter concernant les inondations de la Chapelle Vaupelteigne, reconnues comme étant les plus critiques de la vallée du Serein.

Nous ne sommes pas reconnus en catastrophe naturelle, le nombre de cas est insuffisant et nous sommes le seul village concerné.

La modélisation devra permettre de chiffrer l'impact sur les inondations de la modification d'ouvrages en aval. Une première analyse sera faite avec un barrage à clapet.

Suite à cette volonté, Monsieur le Maire annonce que nous faisons confiance à cette action et que nous ne déposerons pas plainte pour le moment.

Situation de la demande de subventions pour le dossier « Sécurisation rue du Serein ».

Nous sommes en attente de la mise en place des radars de comptage des véhicules par l'Agence Territoriale Routière.

Suite à ce comptage, qui identifiera le nombre de véhicules, la taille et la vitesse : une recommandation de sécurisation sera faite par l'ATR.

Situation de la demande de subventions pour le dossier de l'éclairage public.

Le secrétariat du Sénateur Henri de Raincourt nous a informé que notre dossier a été retenu pour subvention à hauteur de 4000€ à partir de la réserve parlementaire du sénateur. La réception de l'attribution de la subvention devrait nous parvenir début juin 2015, La société Eiffage est prévenue de la situation et va programmer notre dossier pour fin Juin.

Etat d'avancement Mairie accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Les entreprises non retenues ont été prévenues, Les actes d'engagement des entreprises sélectionnées vont être signés.

Arrêté Municipal pour réglementer la circulation en périodes d'inondations.

L'ATR a proposé de nous envoyer un modèle mais à ce jour nous n'avons rien reçu.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS.

Un Conseil communautaire aura lieu le 28 mai 2015 Le Maire n'ayant pas la possibilité d'y assister, Madame BOUDIN 1ere Adjointe représentera notre commune.

QUESTIONS DIVERSES.

Réfection de la chaussée Rue du Serein suite aux inondations :

Lors de la réunion en Préfecture il a été mentionné que la réfection de la rue du Serein entre les panneaux d'indication du nom du village est à la charge de la commune.

Lors d'une discussion avec Mr Pelois de l'ATR celui-ci se propose d'analyser les possibilités d'intervention pour nous faire des réparations.

Réfection des trottoirs.

Compte tenu que nous n'aurons pas de subventions, un programme de réparation par tranche va être étudié considérant qu'une personne seule ne peut faire ce travail.

Réfection de la partie haute de la rue des Rosiers.

Il a été proposé d'envisager la réfection: avant de prendre une décision, il y a nécessité d'obtenir des devis sachant que nous n'aurons pas de subvention et qu'une sortie du village est possible par le chemin des Oiseaux.

Réfection des chemins :

Un point est à faire sur les travaux décidés.

Une revue des chemins sera organisée avec Alain, Philippe et Bernard.

Des décisions seront à prendre sur l'objectif de la réhabilitation et un plan d'action à définir.

Réception des travaux chemin des oiseaux.

La réception est faite, nous sommes toujours en attente de la facture.

Amélioration de la place du 14 juillet.

Les dernières inondations ont mis en évidence le niveau très bas de cette place terriblement inondée. Il est décidé de remonter des murets en pierre de bourgogne et d'égaliser le sol par rapport au devant.

Course pédestre du 23 mai 2015 de 17h à 19h30.

Un arrêté municipal est à faire pour éviter la divagation des chiens.

Remise à niveau de la sonorisation salle des fêtes.

L'analyse de l'équipement actuel montre que les enceintes, amplificateur, table de mixage sont en bon état mais le lecteur DVD est hors service.

Il est proposé d'acheter un lecteur double, des câbles de raccordement des enceintes et un rack avec fermeture pour protéger le matériel non utilisé dans la salle des fêtes.

Informatique Mairie :

Suite au problème d'imprimante avec VIRGO-IN cette société réclame le paiement des cartouches de l'imprimante. Un courrier avec A/R a été adressé pour demander l'envoi d'une facture (à noter que l'imprimante était équipée de cartouches de démonstration et que nous n'avons fait qu'une trentaine de copies).

Suite à la non réception du N° de licence Windows 8 lors de la mise à jour de notre informatique par cette société et à la réception de signaux sur écran précisant le risque d'un

écran noir, nous avons demandé l'expertise et un devis auprès des sociétés LAYER, JVS, A.S. Informatique & CARE-IT.

Il s'avère que le logiciel installé a été piraté et que nous n'avons que l'antivirus de Windows 8. Le Lieutenant de gendarmerie contacté sur ce sujet conseille de:

-Remettre à niveau avec une autre société.

-Faire faire une constatation des faits avec attestation de l'état de la machine avant intervention.

-Envoyer un courrier avec A/R.

Notre courrier nous est retourné par la poste le 13 mai « le destinataire n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Cimetière mettre le plan à jour et définir une zone pour les urnes de crémation.

Mettre le plan du cimetière à jour et voir l'organisation possible pour l'accueil des urnes.

Voir modèle du cimetière de Seignelay.

Eglise à remettre de niveau.

-Montée d'accès dangereuse.

-Bancs :suite à « l'usure du temps » nous avons des bancs devant à droite (en entrant) qui ne sont plus de niveau, nous devons organiser la réparation.

-Crêpi extérieur : se détache des murs.

-Enduits intérieur fissurés.

-Sonorisation inexistante : Des devis vont être demandés.

Le Vide-grenier sera organisé le dimanche 28 juin 2015.

L'Agence Territoriale Routière se charge de l'arrêté d'interdiction de circuler.

Prévenir le journal l'Yonne Républicaine.

Donation de bois pour le méchoui du 14 juillet.

La famille Philippon ayant déboisé de l'acacia propose de le donner à la commune pour le feu du méchoui du 14 juillet.

Valorisation du bâtiment face à la Mairie.

Définir notre objectif et un plan d'action.

Remplacement des bancs et tables piquenique.

La facture de 1700€ est reçue en Mairie, le comité St Vincent propose de verser une indemnité équivalente à la commune. L'installation reste à organiser.

Curage des fosses.

Des devis vont être demandés pour avoir le coût du mètre linéaire, une enveloppe financière sera consacrée à ce nettoyage.

Réfection de la plateforme près du tri sélectif.

Nous devons relancer la CCPC l'accord ayant été donné pour le devis proposé.

Date du prochain conseil.

Proposition du Lundi 15 juin 2015 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
Jean Jacques CARRE.

